

220C1531  
FR0010209809-DIV27

15 mai 2020

**Fin d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 219C2970 du 31 décembre 2019**

Le 14 mai 2020, a été porté à la connaissance du marché le fait que la société Circus Casino France a renoncé au projet d'opération concernant les actions de la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS<sup>1</sup> tel qu'il avait été annoncé précédemment<sup>2</sup>.

Par conséquent, cette publication marque la fin de la période de préoffre ; les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne sont donc plus applicables.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 14 mai 2020 par la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 31 décembre 2019 par la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.